

# CYCLE PARIS DU DROIT DE L'INFORMATIQUE & DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la formation continue des avocats, l'EFB organise, en partenariat avec 4 cabinets d'avocats parisiens et la Revue Lamy droit de l'immatériel, un cycle de formation consacré au **"Droit de l'Informatique et du Numérique"**. Les cabinets DS Avocats, DLA Piper, Gide et Carbonnier Lamaze Rasle & Associés, accueilleront ainsi les confrères, dans leurs locaux, sur des thématiques spécialisées dans ces domaines.

## PROGRAMME

### FORMATION 1

**LE JEUDI 21 MAI 2015 > 9H-11H**

**"LES CONTRATS INFORMATIQUES - NIVEAU 1/2"**

Eléments fondamentaux, formation du contrat, qualification juridique du contrat, propriété intellectuelle, délivrance et conformité, prix et conditions financières, régime de responsabilité.

**DS AVOCATS - 6, rue Duret - 75116 Paris**

Animée par :

**Arnaud Tessalonikos**, Avocat à la cour, DS Avocats

**Gilles Vercken**, Avocat à la cour, cabinet Gilles Vercken

Les technologies de l'information présentent des particularités qui ont un impact important en droit des contrats. Maîtriser les principes juridiques fondamentaux applicables aux différents contrats informatiques est donc essentiel. La formation d'un contrat peut être longue et complexe, requérir plusieurs étapes préalables : définition des besoins, négociation, étude de faisabilité, échange des consentements. Les contrats informatiques sont également formés à distance, puisque tout ou partie des stipulations contractuelles sont par exemple publiées sur un site web. S'assurer de l'opposabilité du document contractuel devient donc un enjeu important.

### FORMATION 2

**LE JEUDI 4 JUIN 2015 > 9H-11H**

**"LES CONTRATS INFORMATIQUES COMPLEXES - NIVEAU 2/2"**

Difficultés d'exécution, gestion des risques et responsabilités.

**DLA PIPER - 27, rue Laffitte - 75009 Paris**

Animée par :

**Jonathan Rofé**, Avocat à la cour, DLA Piper

**Gilles Vercken**, Avocat à la cour, cabinet Gilles Vercken

Cloud computing, outsourcing, «clefs en mains»... La complexité de certains contrats, outre l'expertise nécessaire à la compréhension de leur périmètre, résulte souvent de la multitude des documents contractuels applicables mais aussi des parties en présence (prestataire, hébergeur, opérateur réseau, éditeur, etc.). La mise en place d'une architecture cohérente et d'un référentiel documentaire partagé permet d'appréhender plus facilement les risques et d'établir clairement les responsabilités entre les parties. La présente formation présentera les différents modèles contractuels envisageables ainsi que l'articulation des responsabilités entre les acteurs, souvent nombreux, de ces projets.

### FORMATION 3

**LE JEUDI 11 JUIN 2015 > 9H-11H**

**"BIG DATA, DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'OUBLI"**

Ce qui a changé, ce qui va changer.

**GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI**  
**22 cours Albert 1er - 75008 Paris**

Animée par :

**Olivier Cousi**, Avocat à la cour, Gide Loyrette Nouel AARPI

**Thierry Dor**, Avocat à la cour, Gide Loyrette Nouel AARPI

**Claire Bernier**, Avocat à la cour, Bersay & Associés

**Alexandra Néri**, Avocat à la cour, Herbert Smith Freehills

Le Big Data fait-il peser un risque sur les individus ?

Sommes-nous suffisamment et efficacement protégés ?

De la décision de la CJUE Google /AEPD de mai 2014 sur le droit à l'oubli au projet de règlement européen sur la protection des données personnelles en passant par l'éventuel projet de loi français sur le numérique ; ce qu'il faut savoir des évolutions récentes et à venir en matière de protection des données personnelles.

### FORMATION 3

**LE JEUDI 25 JUIN 2015 > 9H-11H**

**"LES CONTRAINTES JURIDIQUES DES ENTREPRISES DU E-COMMERCE FACE AU CONSONAUTE"**

Ce qui a changé, ce qui va changer.

**CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIÉS**  
**8, rue Bayard - 75008 Paris**

Animée par :

**Corinne Thiérache**,

Avocat à la cour, Carbonnier Lamaze Rasle & Associés

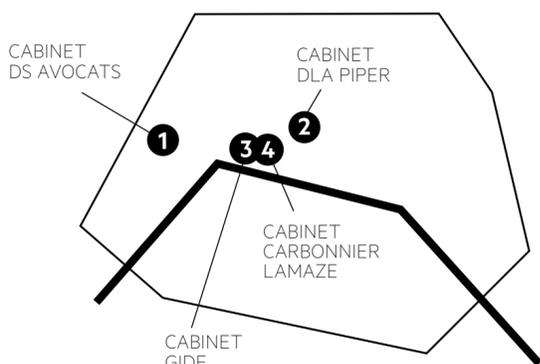
**Carole Bui**,

Avocat à la cour, Carbonnier Lamaze Rasle & Associés

**Olivier Iteanu**, Avocat à la cour, cabinet Iteanu

En présence du développement croissant du e-commerce, le législateur français a renforcé ces dernières années la protection des « consonautes », êtres hybrides à la fois consommateurs et internautes et ce, afin de les protéger des potentiels abus des e-commerçants (y compris au moment de la prospection) mais surtout d'eux-mêmes (ne maîtrisant pas toujours les outils à leur disposition comme le Cloud Computing par exemple) et de la trop grande facilité à consommer sur le Net. Ceci a pour conséquence de mettre à la charge des e-commerçants de plus en plus de contraintes qui rendent parfois difficile l'exercice de leur activité.

La présente formation aura donc pour objectif d'étudier ces différentes obligations imposées aux e-commerçants pour se conformer à la réglementation qui fut particulièrement riche en 2014 avec l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 sur la consommation.



GIDE



CHAQUE FORMATION VALIDE 2H AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

Inscription obligatoire par date sur :

[www.efb.fr/formation-continue/](http://www.efb.fr/formation-continue/)

Contact à l'EFB : [efbfc@efb.fr](mailto:efbfc@efb.fr)

En partenariat avec la Revue Lamy Droit de l'Immatériel

### EFB ÉCOLE DE FORMATION DES BARREAUX

Sandrine BURBURE, Directrice de la formation continue, Avocat à la cour, AMCO  
Stéphanie VILLEROY DE GALHAU, Responsable formations et partenariats cabinets d'avocats

Contact EFB :

1 rue Pierre-Antoine Berryer - 92130 - Issy-les-Moulineaux - Tél : 01 80 22 01 53 - [www.efb.fr](http://www.efb.fr)

